

# VILLE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

N° 261-2003

- =oOo= -

Séance du 15 décembre 2003

## **ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE AGREEE CONVENTION EN FAVEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES AMATEURS DANS LEUR APPROCHE DU SPECTACLE VIVANT**

MM.

### **I-EXPOSE**

L'Ecole de Musique est un lieu d'enseignement spécialisé, un lieu ouvert aux pratiques amateurs, elle est également un acteur culturel collaborant avec les institutions locales avec lesquelles elle met en place des partenariats.

A ce titre, elle accueillera dans ses locaux les "Echelles" programmées par le Trident - Scène Nationale. La relation entre les deux structures sera renforcée par une sélection de spectacles vivants auxquels seront conviés de manière préférentielle les 800 élèves de l'Ecole de Musique.

### **II - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'impact de ce partenariat sur la sensibilisation des élèves de l'école au spectacle vivant,

Après avis favorable de la commission "promotion, communication, culture" et de la commission "affaires économiques et portuaires, administration générale, finances et personnel",

### **LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE**

autorise le Maire à signer la convention conclue avec le Trident - Scène Nationale.

**PJ : 1**

**Copie Certifiée Conforme  
Pour le Maire et par délégation  
L'Attachée Principale,**

**D. OLIER**